

# PROCÈS-VERBAUX



PROVINCE DE QUÉBEC  
 MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE  
 M.R.C. DE COATICOOK  
 LE 22 DÉCEMBRE 2025

Municipalité de Dixville, une session spéciale du conseil municipal est tenue le 22 décembre 2025 à 18 h au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville. Sous la présidence du Maire Anthony Laroche et formant quorum, sont présents les conseillères et les conseillers :

M. Julien Cloutier	Mme Marilène Beauchesne
	M. Pierre Quirion
Mme Annie Martel	Mme Maryse Barrette

Sylvain Benoit, Directeur général et greffier-trésorier est également présent.

Monsieur le conseiller Peter Buzzell est absent.

## 1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 18h00 par le Maire Anthony Laroche.

Tel que prévu par la Loi, l'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil.

## 2.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

## 3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-12-22/1

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Julien Cloutier et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

## 4.0 PROJECTION DES RÉSULTATS 2025 ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026

### RÉSUMÉ DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026

RECETTES	PRÉVISIONS 2025	BUDGET 2025	BUDGET 2026
<b>ACTIVITÉS FINANCIÈRES</b>			
Taxes foncières	1 128 615 \$	1 111 109 \$	1 193 785 \$
Aqueduc / égout	132 171 \$	132 583 \$	142 666 \$
Vidange et collecte sélective	93 305 \$	92 725 \$	102 375 \$
Service évaluation	17 470 \$	17 815 \$	18 200 \$
Fosse septique	31 267 \$	30 420 \$	30 770 \$
Service de la dette	37 054 \$	37 455 \$	38 775 \$
Paiement tenant lieu taxes	35 556 \$	25 056 \$	25 982 \$
Autres recettes	89 575 \$	48 100 \$	60 606 \$
Transferts (subventions)	385 149 \$	327 822 \$	387 660 \$

### **ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT**

Transferts (subventions)	186 967 \$	776 000 \$	1 495 375 \$
Financement		214 000 \$	809 625 \$
Autres revenus d'investissement	1 134 \$		

M  
—  
G

# PROCÈS-VERBAUX



**TOTAL      2 138 263 \$    2 813 085 \$    4 305 819 \$**

<b>DÉPENSES</b>	<b>2025</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
Administration	501 870 \$	504 431 \$	544 997 \$
Sécurité publique	153 359 \$	153 360 \$	168 147 \$
Transport	770 075 \$	692 057 \$	822 053 \$
Hygiène du milieu	382 447 \$	353 421 \$	434 506 \$
Santé et bien-être	1 947 \$	2 147 \$	2 631 \$
Aménagement, urbanisme et dév.	92 505 \$	92 674 \$	96 556 \$
Loisirs et culture	147 908 \$	152 700 \$	158 497 \$
Frais financement	8 066 \$	11 900 \$	8 063 \$
Amortissement	-291 317 \$	-291 317 \$	-303 718 \$
Remboursement de la dette	40 100 \$	41 100 \$	40 000 \$
<b>Réserve financière et surplus</b>	<b>75 087 \$</b>	<b>87 161 \$</b>	<b>19 087 \$</b>
		<b>-25 639 \$</b>	
 <b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>			
Administration	32 600 \$	900 000 \$	860 000 \$
Transport	125 160 \$	75 000 \$	485 000 \$
Hygiène du milieu	44 424 \$	65 000 \$	965 000 \$
Loisirs			5 000 \$
<b>TOTAL</b>	<b><u>2 084 231 \$</u></b>	<b><u>2 813 085 \$</u></b>	<b><u>4 305 819 \$</u></b>
<b>VARIATION TOTALE : SURPLUS</b>	<b><u>54 032 \$</u></b>		

## **5.0      ADOPTION DU BUDGET 2026**

2025-12-22/2

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Maryse Barrette et résolu à l'unanimité que soit adopté le budget pour l'année 2026 tel que présenté.

## **6.0      ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028**

2025-12-22/3

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Julien Cloutier et résolu à l'unanimité que soit adopté le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2026-2027-2028, tel que présenté et qui se résume comme suit :

2026	2027	2028	Total
2 315 000 \$	2 505 000 \$	55 000 \$	4 875 000 \$

## PROCÈS-VERBAUX

### 7.0 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 265-26 SUR LA TAXATION ET LA TARIFICATION MUNICIPALE POUR L'ANNÉE 2026 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION

2025-12-22/4

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Dixville a adopté un budget municipal pour l'année financière 2026 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

**ATTENDU QUE** l'adoption d'un tel budget nécessite des modifications dans la tarification des compensations et du taux de la taxe foncière pour l'année fiscale 2026 ;

**ATTENDU QUE** selon l'article 988 du Code municipal, toutes taxes doivent être imposées par règlement ;

**ATTENDU QUE** selon l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité locale peut, par règlement, imposer un tarif pour financer les services qu'elle offre ;

**ATTENDU QUE** selon l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité locale peut réglementer le nombre de versements, la date des versements ainsi que les modalités d'application de l'intérêt sur les versements échus de la taxe foncière et des tarifs ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion et un projet de règlement ont dûment été donnés lors de la session ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2025 ;

**ATTENDU QUE** des copies du règlement sont mises à la disposition du public ;

**ATTENDU QUE** la procédure d'adoption a été régulièrement suivie ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Annie Martel et résolu à l'unanimité que le règlement 265-26 relatif à la taxation et la tarification municipale pour l'année 2026 et les conditions de perception soit adopté tel que si au long reproduit.

### 8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

### 9.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2025-12-22/5

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Marilène Beauchesne et résolu à l'unanimité de lever la présente session du conseil à 18h15.

---

Greffier-trésorier

---

Maire

Je, Anthony Laroche, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.